

Inscriptions dans les annuaires téléphoniques de «Directories» sous la rubrique «Médecins spécialistes»

Swisscom Directories SA
et FMH

A la suite de quelques réactions de médecins, la FMH et Swisscom Directories SA souhaitent, par le biais de la présente information, clarifier quelques imprécisions quant aux inscriptions sous la rubrique «Médecins spécialistes» dans les annuaires de «Directories».

Selon le chiffre 3.4.1 des «Directives pour l'information et la publicité» (annexe 2 du Code de déontologie de la FMH), les médecins ne peuvent se faire inscrire sous la rubrique «Médecins» d'un annuaire *que sous leur propre nom. Un éventuel nom d'entreprise ne peut être mentionné qu'après le nom du détenteur.* De plus, la FMH et Directories ont conclu, sur la base du Code de déontologie de la FMH, une convention qui règle la mention des titres sous la rubrique «Médecins spécialistes». Ces dispositions servent à la bonne ordonnance et à la facilité d'usage des annuaires officiels afin d'éviter tout foisonnement sauvage. Elles ne concernent cependant que la rubrique précitée «Médecins spécialistes».

Malgré la formulation claire et précise des directives de l'annexe 2 du Code de déontologie, Directories relève régulièrement des inscriptions qui vont à l'encontre de ces règles. Afin de garantir l'égalité de traitement de tous les médecins, Directories prévoit de contacter ces prochains

temps les tenants d'inscriptions incorrectes figurant sous la rubrique «Médecins spécialistes» et, en accord avec le client, de les adapter selon le règlement.

Exemple

Inscription non conforme	Inscription acceptable
Cabinet Curantia SA	Dr H. Parangon
Dr H. Parangon	spéc. FMH en chirurgie
spéc. FMH en chirurgie	Cabinet Curantia SA

Cette mise au net des inscriptions sous la rubrique «médecins spécialistes» prendra un certain temps. Etant donné que les produits composant les annuaires de Directories sont sélectionnés et mis en route selon un calendrier fixe, certaines inscriptions fautives ont encore pu se produire dans les annuaires téléphoniques et le CD pour l'année 2006. Dans les annuaires en ligne, les adaptations sont toutefois effectives dès le jour ouvrable suivant le moment où elles ont été effectuées.

En espérant que ces informations permettront de clarifier la question des inscriptions sous la rubrique «Médecins spécialistes». Swisscom Directories SA se tient à votre entière disposition pour toute question au n° 0848 86 80 86.